

DROIT D'ENTREE 2016 - Conditions particulières

Tout visiteur susceptible de bénéficier de conditions tarifaires particulières doit présenter un justificatif en cours de validité.

L'accès au circuit de visite ne peut se faire que sur présentation d'un billet d'entrée quel que soit le droit d'entrée acquitté (gratuité incluse).

INDIVIDUELS	Gratuité	
	Enfants de moins de 6 ans	Carte d'identité ou passeport
	Conférenciers et guides agréés	Carte professionnelle
	Journaliste	Carte de presse
	L'accompagnateur d'une personne en situation de handicap	Justificatif de la personne en situation de handicap délivré par les autorités compétentes
	Grands mutilés et invalides de guerre et leur accompagnateur	Carte grand mutilé ou invalide de guerre
	Demandeurs d'emploi	Justificatif de moins d'un an
	Bénéficiaires du RSA	Justificatif de moins d'un an
	Membre de l'I.C.O.M. (Conseil International des Musées) et de l'I.C.O.M.O.S. (Conseil International des Monuments et des Sites) et porteur de la Carte Culture du Ministère de la culture et de la communication	Carte professionnelle et carte culture ad hoc
	Conseillers départementaux du Bas-Rhin + 1 accompagnant	Carte d'identité ou passeport
	Porteur de la carte Protourisme Alsace	Carte Protourisme Alsace
	Tarif réduit adultes 7,00 €	
	Etudiants et apprentis	Carte d'étudiant et d'apprenti de l'année en cours
	Enseignants	Justificatif professionnel du rectorat ou de l'établissement scolaire de l'année en cours
	Porteur du ticket de la navette du Haut-Koenigsbourg (ligne 500 - réseau 67)	Ticket navette du jour
	Titulaire de la Carte Cézam + ayant droit	Carte Cézam
	Titulaire de la carte d'identité culturelle du Conseil de l'Europe	Carte Conseil de l'Europe
	Tous les visiteurs adultes payants en cas de fermeture partielle du circuit de visite	
	Tarif réduit jeunes 4,00 €	
	Porteur du ticket de la navette du Haut-Koenigsbourg (ligne 500 - réseau 67)	Ticket navette du jour
	Titulaire ou ayant droit de la Carte Cézam	Carte Cézam
	Tous les jeunes visiteurs payants en cas de fermeture partielle du circuit de visite	
	Tarif réduit personnes en situation de handicap 4,00 €	
	Personnes en situation de handicap	Justificatif délivré par les autorités compétentes
	Tarif réduit 3,00 €	
	Personnels du Conseil Départemental du Bas-Rhin	Justificatif professionnel du Conseil Départemental du Bas-Rhin + pièce d'identité
	Cas particulier des pass multisites partenaires	
	Gratuité lors du passage en caisse du visiteur	
	Versement annuel pour le Pass Alsace (date de lancement non définie) et le Museums Pass Musées (à compter du 15 avril 2016) en fonction du nombre d'entrées enregistrées.	Sur présentation du pass en cours de validité

GROUPES	Gratuité	
	L'accompagnateur professionnel ou le responsable d'un groupe d'au moins 20 personnes payantes	
	Chauffeur de car accompagnant un groupe	Carte professionnelle
	Accompagnateurs de groupes de personnes en situation de handicap dans la limite de 1 pour 1	
	Groupes scolaires issus des réseaux RAR, COS... (ex ZEP, REP)	Justificatif de l'établissement scolaire
	Groupe de visiteurs d'une structure adhérente à l'association "Tôt ou t'art"	Réservation préalable validée par "Tôt ou t'art"
	Un adulte pour cinq jeunes accompagnant les groupes scolaires et périscolaires (y compris les RAR, COS...)	
	Un adulte pour trois enfants accompagnant les visites et ateliers anniversaire dans la limite de 3	
	Tarif réduit groupes adultes et professionnels du tourisme - 7,00 €	
	Groupes accompagnés de « professionnels du tourisme » et groupes d'au moins 20 personnes payantes - Tarif par personne	
	Les adultes accompagnateurs de groupes scolaires et périscolaires lorsque le ratio est dépassé	
	Les adultes accompagnateurs de visites et ateliers anniversaire lorsque le ratio est dépassé	
	Tous les visiteurs adultes payants en cas de fermeture partielle du circuit de visite	
	Tarif réduit jeunes de 6 à 17 ans - 4,00 €	
	Les jeunes accompagnant un groupe d'adultes : d'au moins 20 personnes payantes (jeunes y compris) ou accompagnés de "professionnels du tourisme"	

* Sont essentiellement pris en compte comme professionnels du tourisme : autocaristes, tour-opérateurs, agences de voyages, agences réceptives, compagnies aériennes, campings, hôtels restaurants, centres de vacances, offices de tourisme, villages vacances, guides ...

Gratuité pour tous le 1er dimanche du mois - du 1er novembre au 31 mars ainsi que durant les journées européennes du patrimoine et la nuit des musées.